

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Questions stratégiques et administratives

Plan stratégique de la CITES: 2008-2013

APERCU D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL CHIFFRE  
POUR LE SECRETARIAT POUR 2009 A 2011

Contexte

1. A sa 14<sup>e</sup> session, la Conférence des Parties adoptera le plan stratégique de la CITES pour 2008 à 2013, qui succédera à la Vision d'une stratégie adoptée à sa 11<sup>e</sup> session (Gigiri, 2000) et prolongée jusqu'en 2007 à sa 13<sup>e</sup> session (Bangkok, 2004).
2. L'un des buts du plan stratégique actuel et de celui qui est proposé est d'assurer la base financière de la Convention. L'un de ses objectifs est de fournir les fonds requis pour la mise en œuvre des résolutions et des décisions en utilisant le fonds d'affection spéciale CITES. Il va sans dire que cela inclut l'application du plan stratégique.
3. Le tableau joint en annexe montre le développement du fonds d'affection spéciale, le nombre de Parties, et les contributions et les budgets depuis 1975. De 1982 à 1996, il y a eu plusieurs augmentations importantes de la contribution annuelle des Parties et du budget mais de 1996 à 2006, le budget a diminué de 189.784 USD, soit 3,7%. Durant la même période, le nombre de Parties a augmenté de 45, passant de 124 à 169, soit de pas moins de 36%.
4. Pour augmenter le budget entre 1993 et 2002, plutôt que d'augmenter les contributions, l'on a puisé dans la réserve du fonds d'affection spéciale (voir tableau en annexe). Il en est résulté qu'elle est tombée de plus de 5 millions d'USD en 1997 un peu moins d'1 million d'USD à la fin de 2002. Depuis 2003, le budget annuel est égal aux contributions des Parties et, à l'évidence, la réserve offre une marge de manœuvre plus étroite et risque même de tomber sous le minimum convenu de 700.000 USD.

Programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2009 à 2011

5. Pour aider à assurer la base financière de la Convention, le Secrétariat prépare actuellement une proposition de programme de travail chiffré pour 2009 à 2011 directement lié aux tâches découlant des résolutions et des décisions et à la proposition de plan stratégique pour la CITES pour 2008 à 2013. Le Secrétariat mettra continuellement à jour ce programme de travail chiffré en fonction du développement des propositions de résolutions et de décisions adoptées à la CdP14.
6. Le programme de travail chiffré pour 2009 à 2011 répondra à plusieurs besoins.
  - a) Premièrement, il constituera un lien direct entre les décisions de la Conférence des Parties concernant l'avenir de la Convention à moyen terme – c'est-à-dire son rôle dans la conservation de la faune et de la flore sauvages et la promotion du développement humain – et les ressources nécessaires pour les appliquer et atteindre les buts et les objectifs fixés.

- b) Deuxièmement, il fournira aux Parties un outil leur permettant d'adopter des décisions financières et d'en établir les priorités, d'améliorer la transparence des coûts du fonctionnement du Secrétariat, des sessions de la Conférence des Parties et des autres sessions.
- c) Troisièmement, il fournira aux Parties un outil leur permettant de vérifier comment leurs contributions sont utilisées et si les résultats des activités attendus sont atteints.
7. Inclure tous les coûts de mise en œuvre des décisions dans le fonds d'affection spéciale fera aussi diminuer le nombre de cas où des décisions sont adoptées sans jamais être appliquées en raison d'un manque croissant de ressources financières – contributions et fonds externes. Le programme de travail chiffré donnera aux pays en développement, en particulier, une réelle vue d'ensemble du renforcement des capacités et de l'appui à attendre du Secrétariat dans la période triennale concernée, plutôt que de leur donner de faux espoirs – comme cela a été le cas jusqu'à présent – en adoptant des décisions "sous réserve de fonds externes disponibles" jamais réunis. Le Secrétariat propose donc qu'aucune résolution ou décision ne soit adoptée sans qu'une source de financement ait été identifiée, à savoir le fonds d'affection spéciale ou des engagements pris par des Parties ou autres donateurs à la session de la Conférence des Parties. Le programme de travail chiffré facilitera l'identification d'activités ponctuelles financées par cette dernière source de financement.
8. Enfin, le programme de travail chiffré permettra au Secrétariat et à ses partenaires de planifier et de réaliser plus efficacement des activités sur la base des priorités fixées par les Parties elles-mêmes et non par les donateurs.
9. L'augmentation des ressources financières qui sera nécessaire pour permettre l'application des résolutions et des décisions et atteindre les buts et les objectifs du plan stratégique CITES pour 2008 à 2013 peut être non négligeable. La nouvelle méthode proposée pour gérer les ressources donnera toutefois aux Parties la possibilité de fixer les priorités dans les activités et de choisir entre elles lorsque c'est nécessaire.
10. Pour présenter le programme de travail chiffré pour 2009 à 2011, le Secrétariat suivra ce modèle:

**But 1**                    **Garantir le respect de la Convention et la lutte contre la fraude**

**Objectif 1.1**        **Les Parties doivent remplir leurs obligations découlant de la Convention grâce à une législation, des politiques et des procédures appropriées**

**Indicateurs**        Toutes les Parties ont établi des autorités scientifiques ayant les compétences et les ressources pour remplir correctement leurs obligations découlant de la Convention.

| Activité  | Résultats attendus   | Réalisation              | 2009      |        | 2010      |        | 2011      |        |
|---|--|--------------------------|-----------|--------|-----------|--------|-----------|--------|
|   |  |                          | Personnel | Autre  | Personnel | Autre  | Personnel | Autre  |
| Examiner le fonctionnement des autorités scientifiques et surveiller les progrès accomplis. | Rapport à la CdP15 sur les compétences et les ressources de chaque autorité scientifique. Identification des besoins de les renforcer. | En grande partie externe | 29.000    | 50.000 | 29.870    | 50.000 | 30.766    | 50.000 |

Développement du fonds d'affection spéciale CITES: données depuis 1975

| Période financière | Nbre de Parties* | % d'augmentation | Contributions par an | % d'augmentation | Budget annuel | % d'augmentation ou de diminution | Solde du fonds d'affectation spéciale |
|--------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|---------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| 1975 à 1977        | 10**             | –                | <i>322.224</i>       |                  | 322.224       |                                   |                                       |
| 1978 à 1979        | 37               | 485,7            | <i>350.000</i>       |                  | 350.000       | 8,62                              | 36.125                                |
| 1980 à 1981        | 52               | 29,3             | <i>157.000</i>       |                  | 492.400       | 40,69                             | 153.220                               |
|                    |                  |                  | 335.619              |                  |               |                                   |                                       |
| 1982 à 1983        | 72               | 37,7             | <i>87.500</i>        |                  | 567.300       | 15,2                              | 357.435                               |
|                    |                  |                  | 475.057              | 41,5             |               |                                   |                                       |
| 1984 à 1985        | 80               | 9,6              | 645.475              | 35,9             | 704.555       | 24,2                              | 374.490                               |
| 1986 à 1987        | 87               | 10               | 734.528              | 13,8             | 750.000       | 6,5                               | 190.067                               |
| 1988 à 1989        | 93               | 6,8              | 1.500.009            | 104,2            | 1.199.500     | 59,9                              | 380.948                               |
| 1990 à 1992        | 101              | 8,5              | 2.339.377            | 56               | 2.205.647     | 83,9                              | 2.317.984                             |
| 1993 à 1995        | 116              | 13,7             | 3.746.674            | 60,2             | 4.668.810     | 111,7                             | 2.102.009                             |
| 1996 à 1997        | 130              | 12,9             | 4.352.343            | 16,2             | 5.058.594     | 8,3                               | 5.044.733                             |
| 1998 à 2000        | 143              | 9,9              | 4.410.171            | 1,3              | 4.563.790     | -9,8                              | 2.798.000                             |
| 2001 à 2002        | 152              | 6,3              | 4.461.000            | 1,2              | 5.505.000     | 20,6                              | 997.804                               |
| 2003 à 2005        | 160              | 5,2              | 4.727.000            | 6                | 4.727.000     | -14,1                             | 1.275.337                             |
| 2006 à 2008        | 169              | 5                | 4.868.809            | 3                | 4.868.810     | 3                                 |                                       |

*Les chiffres en italiques pour 1975 à 1982 sont des contributions du PNUE*

\* *Au 1<sup>er</sup> janvier de la première année de la période couverte*

\*\* *Au 1<sup>er</sup> juillet 1975*